

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°19/2011****OBJET : REFORME ET CESSION DE MATERIEL INFORMATIQUE**

| | |
|-------------------------|------|
| Conseillers en exercice | : 22 |
| Présents | : 18 |
| Excusés | : 4 |
| Pouvoirs | : 2 |
| Votants | : 20 |

SÉANCE DU 27 AVRIL 2011

L'an deux mille onze, le mercredi vingt-sept avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt avril 2011, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAURIN, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Emmanuel DELMOTTE, Christian GORACCI, Heldwige QUEMY, Aline ZANI, Adjoints,

Mesdames, Messieurs : Sébastien BALZANI, Jacques BARRERE, Jean-Marie BELLONE, Pierre BRANCATO, Marie-Christine DEGLI INNOCENTI, Maurice ELSTUB, Hélène GARDET, Martine LIPUMA, Jeannot MANCINI, Claudine NAVARRO, Françoise RICORD, Marie-Christine SARFATI, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Danièle MAINCENT, Laurence MARGAILLAN qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Marie-Anne ROUAN qui a donné pouvoir à Marie-Christine SARFATI, Isabelle TOSELLO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien BALZANI

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison d'un changement de logiciel, les ordinateurs des services administratifs, hors écrans et claviers, ont été renouvelés au mois de février dernier.

Il rajoute que l'ensemble représente 7 « tours » informatiques décrites dans le tableau ci-après :

| N° inventaire | Type | Marque | N° série |
|---------------|----------------|-----------------|------------------------|
| 129 | Unité centrale | Acer | PSPFGC6F0254607C68EK00 |
| 137 | Unité centrale | Acer | PSPFGC6F0254607B32EK00 |
| 103 | Unité centrale | Fujitsu Siemens | YKEB091972 |
| 103 | Unité centrale | Fujitsu Siemens | YKBB051280 |
| 103 | Unité centrale | Fujitsu Siemens | YBBK051301 |
| 103 | Unité centrale | Fujitsu Siemens | YKEB092021 |
| 103 | Unité centrale | Fujitsu Siemens | YKEB091988 |

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré :

DECIDE DE REFORMER ce matériel obsolète,

DECIDE DE LE SORTIR des immobilisations,

DECIDE DE LE CEDER à titre onéreux,

FIXE le prix de chaque tour à 20 €.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre MAURIN.